

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 675**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 12 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements dans les parcs de la ville pour une dépense et un emprunt de 455 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 29 août 2025 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 octobre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 8^e jour du mois d'octobre 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA